



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12 décembre 2019

PERMANENCES DÉTACHÉES – RENSEIGNEMENTS en DROIT DU TRAVAIL

Outre l'accueil au sein de nos services, au 1050 bis avenue du Docteur Jean Bru à AGEN, un agent du service des renseignements en droit du travail de la DIRECCTE - Unité départementale de Lot-et-Garonne peut également vous recevoir, sur rendez-vous, pris à partir du site dédié

<http://nouvellequitaine.direccte.gouv.fr/Renseignements-droit-du-travail-17671>

Ies mercredis, à la Sous-Préfecture de MARMANDE, située 93 rue de la Libération, aux dates ci-après :

- Janvier : 8 et 22
- Février : 5 et 19
- Mars : 4 et 18

Vous voudrez bien vous munir de tous documents utiles à l'entretien (contrat de travail, bulletins de paie, etc.).



CONTACTS PRESSE

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE LA COMMUNICATION – 05.53.77.60.44/61.92
pref-communication@lot-et-garonne.gouv.fr – www.lot-et-garonne.gouv.fr

Rejoignez-nous sur :

Twitter : @Prefet47 / Facebook : Préfète de Lot-et-Garonne